



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 février 2021

Objet de la délibération

**CRÉATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME POUR LA
RÉHABILITATION DU GYMNASÉ VICTOR HUGO**

Le vingt-cinq février deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-huit février deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU , Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Stéphane LOHÉZIC à Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN à Gwendal HENRY , Frédéric TOUSSAINT à Claudine CORPART , Peggy CACLIN à Yves GUYOT , Martine JOURDAIN à Thierry FALQUERHO , Jean-François LE CORFF à Roselyne MALARDÉ .

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire Monsieur Yves GUYOT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2021.02.023

CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME POUR LA REHABILITATION DU GYMNASSE VICTOR HUGO

Rapporteur : Thierry FALQUERHO

Suite aux démarches relatives au projet de réhabilitation du gymnase Victor Hugo ; après réunions du Groupe de Travail et suite au rendu du diagnostic, un scénario de travaux a été adopté.

Les travaux à réaliser consistent à une mise aux normes en matière d'accessibilité et d'énergie et de rénovation du sol.

Le montant total est de 1 460 000€ qui bénéficiera de subventions à hauteur de 655 000€.

Il est proposé de créer une Autorisation de Programme pour ce projet sur 3 années.

| | Création de l'Autorisation de Programme |
|------|---|
| | 25/02/2021 |
| AP | 1 460 000 |
| CP | |
| 2021 | 100 000 |
| 2022 | 1 290 000 |
| 2023 | 70 000 |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date 1^{er} février 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date 8 février 2021,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** la création de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement telle que présentée ci-dessus.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Première Adjointe,

Michèle DOLLÉ